

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : <u>Aluminium Pechiney</u>	Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection
Site inspecté : <u>Cardense</u>	Date de l'inspection : <u>8/03/07</u>
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection
Signature de l'inspecteur : <u>[Signature]</u>	Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature : <u>Dominique DELMAS Directeur Etablissement</u>
Remarques de l'inspecteur : <u>Références : Arrêté préfectoral du 7 août 2001</u> <u>Le respect des mesures préventives</u> <u>pour l'année 2006 n'a pas été tenu.</u> <u>Références : Arrêté préfectoral du 16 juin 1999</u> <u>Les suites préconisées par le cabinet Gester</u> <u>dans les études de diagnostic du sol et du sous-sol</u> <u>et dans l'étude simplifiée des risques (E.S.R.) n'ont</u> <u>pas toutes été réalisées.</u> <u>Les travaux de réhabilitation pour les</u> <u>zones impactées par les sources B et C (hydrocarbures)</u> <u>n'ont pas été réalisés.</u>	Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): <u>Le rapport d'analyse ARCADIS pour le 2ème semestre 2006 (le</u> <u>1er semestre avait été communiqué en juillet 2006) a été communiqué</u> <u>directement le 8 mars (en main propre).</u> <u>Pour confirmation une copie du rapport est jointe le 10-05 avec</u> <u>comme accompagnement</u>
REPONSE SUR SOURCE B ET C :	La source B a été identifiée par le cabinet Gester (Arcadis) comme étant faiblement contaminée par des hydrocarbures non aromatiques. Les équipements vraisemblablement à l'origine de cette pollution de surface étaient encore en place lors de l'expertise de 2002 (engrenages, réducteurs). Ils ont été éliminés depuis. Il n'est pas envisagé actuellement de traitement particulier de la zone. Dans le cadre de développement de nouvelles activités, l'utilisation de ce terrain est à l'étude. Si le projet devait aboutir, il y aurait prise en compte de la source B.
La source C a été identifiée par le cabinet Gester comme faiblement contaminée par des hydrocarbures (vraisemblablement du fioul ou du gazole).	En 2007, des travaux de construction d'un nouvel atelier vont être réalisés dans la zone de la source C. La réalisation de la voie d'accès à ce nouvel atelier va nous permettre de réhabiliter la zone concernée.

Exploitant : <i>Aluminium Pechiney</i>	Site inspecté : <i>Gardanne</i>	Date de l'inspection : <i>8/03/07</i>
Remarques de l'inspecteur :		
<i>- la réalisation d'une tranchée drainante ou la solution alternative d'une ligne de puits en aval de la zone impactée par la source A (soudes) n'a pas abouti.</i>		
REPOSE SUR LA TRANCHEE DRAINANTE : La réalisation de la tranchée drainante (barrière physique plus ou moins continue, ou ligne de puits) est une opération technique délicate et à l'efficacité non garantie. Les contacts avec les entreprises (Eiffage, Trivella) capables de réaliser ce travail sans interrompre la marche de l'usine n'ont pas encore aboutis. La proposition de la solution dite « tranchée drainante » a été faite sur l'analyse d'une configuration du site qui a fortement évolué depuis 2002. L'usine de Gardanne dans son engagement sur le processus de certification ISO 14001 a poursuivi une politique de remise à niveau des bacs de rétentions, des caniveaux et de mise en place de cuves de rétention qui ont permis de réduire le risque de contamination des sols. Les gains sont visibles notamment au travers : - De la source d'eau propre pompée au milieu de l'usine (Fosse Four 4 : ce pompage est nécessaire pour éviter le remplissage de la fosse – le débit est de 16,44m³/h soit 144000 m³ déclarés à l'agence de l'eau – données 2006). Cette eau par son pH proche de 7 montre une absence totale de contamination par la soude - Du lac artificiel de Fontvenelles qui depuis l'arrêt du rejet d'exhaure du pompage des mines n'est plus alimenté que par les eaux de ruissellement et par les eaux de la nappe phréatique. Les apports d'eau dans le lac sont faibles, compensant de peu l'évaporation. Actuellement, il n'y a pas d'enrichissement de ce lac en soude. Les craintes pour la vie aquatique de ce bassin proviennent uniquement du risque d'eutrophisation par les lacunes de l'apport en eau (la commune de Gardanne a un projet d'aérateur pour ce bassin) - De la rivière La Luynes qui récupère les eaux superficielles et de la nappe phréatique en aval du site. Cette rivière récemment alevinée du fait de l'amélioration de la qualité de l'eau ne montre pas de pollution par la soude - Des travaux de voiries récemment réalisés par la commune de Gardanne au droit du site industriel et qui n'ont pas montré de pollutions des sols, malgré de profondes excavations (Boulevard Carnot) Ces différentes observations nous permettent de penser que la situation initialement étudiée par Gester (Arcadis) entre 2001 et 2002, a été notablement améliorée. Nous proposons une mise à jour de l'étude précédente (ESR) dans le but de réévaluer la pollution des sols par la source A et la réévaluation de la pertinence de la solution « tranchée drainante ». Avec votre accord, cette étude pourrait être menée au cours du second semestre 2007.		
Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):		